Arrêté n° 25-151
ARRÊTÉ DE COMPOSITION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT DES FORMATIONS

Vu les articles L.611-2 et suivants, les articles D. 612-1 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article D. 612-1-13,
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,
Vu la délibération du Conseil d'établissement en date du 13 juillet 2021, portant approbation du cadrage établissement des conseils de perfectionnement des formations,

Considérant que les composantes et établissements composantes procèdent à l'évaluation des formations qu'ils dispensent et que pour ce faire ils réunissent, pour chaque formation un conseil de perfectionnement dont la composition est arrêtée par le chef d'établissement,

LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
ARRÊTE

Article 1 : Création
Le conseil de perfectionnement de la **Mention 2nd degré – Professeurs lycée et Collèges – DIU** rattachée à la composante INSPé est créé pour la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Article 2 : Composition
Le conseil de perfectionnement est constitué de 23 membres.
.

Représentants pédagogiques

- KHANFOUR-ARMALE Rita, directrice adjointe en charge de la formation responsable de la mention 2nd degré
- LE CUN Armelle, coordinatrice DIU voie techno pro
- BACH Stéphane, responsable de pôle (UPSaclay)
- TOUBOUL Eva, co-responsable de pôle UPN
- IMINE Yann, responsable de pôle (UPSaclay)
- CHINETTI Eléonore, responsable de pôle (UVSQ)
- HERRY BENIT Nadine, responsable parcours voie générale Anglais (UPN)
- GALLEZOT Magali, responsable parcours voie générale SVT (UPSaclay)
- GIRAULT Bénédicte, responsable parcours voie générale Histoire-géo (CYU)
- TOCQUET Anne-Sophie, responsable parcours voie générale Mathématiques (UEVE)
- ORIA Nathalie, responsable parcours voie technologique STMS (CYU)

Représentants du milieu professionnel

- LOMBARD-BRIOULT Raphaëlle, directrice de l'EAFC
- BOIXEL Sébastien, directeur adjoint 2nd degré de l'EAFC
- CHAREYRON Maud, vice-doyenne des IA-IPR
- BATEL Elise, vice-doyenne IEN ET EG
- ESCALES Corinne, IA-IPR co-pilote GT inspecteurs référents formation
- SIDRI Hassan, IEN ET EG co-pilote GT inspecteurs référents formation

Représentants étudiants

- ESCURE Elise, DIU mi-temps Lettres UPNanterre
- MICHEL Alex, DIU mi-temps Allemand UPNanterre
- HALMAERT Franck, DIU mi-temps Mathématiques

Représentants administratifs

- AFFOUMANI Ange Jessica, chargée CPER Mentions 1, 2, EE et PIF
- PICANDET Sylvie, responsable scolarité pilotage INSPE
- SALVAT Jean-Baptiste, adjoint responsable scolarité pilotage INSPE

Le conseil élit en son sein un président.

Article 3 : Quorum
Pour pouvoir se réunir, le conseil de perfectionnement doit s'assurer de la représentation effective de chaque collège, soit 4 membres minimum.

Article 4 : Publication
Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Université.

Article 5 : Exécution
Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, 26 mai 2025

Le président de CY Cergy Paris Université
Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 2 juin 2025
Publié le : 2 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.